



Procès-Verbal de la 27^e Assemblée générale (AGA) du Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)
Tenue le samedi 18 juin 2018, à la salle Marcel-Pépin du Centre Saint-Pierre situé au 1212, rue Panet à Montréal

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée
 3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices
 4. Règles de fonctionnement de l'assemblée
 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 23 septembre 2017
 7. Suivi de l'AGA du 23 septembre 2017
 8. Rapport de la présidence
 9. Rapport de la trésorerie
 - 9.1 Présentation des états financiers
 - 9.2 Nomination d'un expert-comptable
 - 9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2018-2019
 10. Ratification des actes posés par le CA
 11. Modification aux Statuts et règlements
 12. Priorités d'action 2018-2019 ; période de questions
 13. Élections au Conseil d'administration
 - 13.1 Recommandations du CA (3 postes)
 - 13.2 Élection des administrateurs (5 postes)
 14. Autres sujets
 15. Clôture de l'assemblée
-

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, Moridja Kitenge Banza déclare ouverte la 27^e Assemblée générale du RAAV.

2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée

Résolution AGA 2018-01

Moridja Kitenge Banza propose, appuyé de Pierre-Yves Anger, Pierre Rousseau comme président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices

Résolution AGA 2018-02

Luc Grégoire propose, appuyé de Lucette Tremblay, Hélène Pappathomas comme secrétaire d'assemblée ; Pierre Rousseau comme président d'élection ; Hélène Pappathomas comme secrétaire d'élection ; Nathalie Dussault et Maryse Dupuis comme scrutatrices.

Adopté à l'unanimité.

4. Règles de fonctionnement de l'assemblée

Le Président d'assemblée Pierre Rousseau précise que l'on suit le *Code Morin* pour les procédures délibérantes de l'assemblée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA 2018-03

Jacques Clément propose, appuyé de Catherine Rondeau, l'adoption de l'ordre du jour tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du 23 septembre 2017

Résolution AGA 2018-04

Joëlle Morosoli propose appuyée par Francine Metthé, l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 23 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

7. Suivi de l'AGA du 23 septembre 2017

Luc Grégoire s'informe de l'avancement du dossier à propos de la reconnaissance générale de la carte de membre du RAAV pour l'accès gratuit dans les Musées nationaux du Québec.

Le directeur général, Bernard Guérin répond qu'une rencontre est prévue à ce sujet d'ici la fin juin auprès du ministère de la Culture et des communications du Québec (MCCQ).

8. Rapport de la présidence

Le président, Moridja Kitenge Banza présente son rapport à l'assemblée des membres du RAAV. Ce rapport s'articule autour des cinq axes principaux de la planification stratégique quinquennale pour la période 2017-2021 soit : Stratégies de communication et image de marque - Gouvernance du RAAV, représentativité et concertation - Actions politiques et lobbying - Développement de projets mobilisateurs et structurants - Amélioration des conditions de pratique professionnelle. Ce rapport est déposé aux présentes et sera disponible sur le site internet du RAAV.

Questions et commentaires des membres à la suite du rapport du président :

Renée Gélinas émet deux commentaires. Elle invite à la réflexion concernant la déclinaison actuelle de la grille tarifaire RAAV-CARFAC pour les redevances d'exposition collectives qui s'arrête à 11 artistes et plus. Elle cite pour exemple une exposition collective de 70 artistes œuvrant avec le médium de l'estampe à laquelle elle a participé.

Le président, Moridja Kitenge Banza mentionne les actions concertées du RAAV avec les décideurs et le milieu associatif pour l'amélioration des conditions de vie des artistes en arts visuels et précise que des rencontres vont avoir lieu avec CARFAC dans le cadre de la révision de la grille tarifaire RAAV-CARFAC.

Renée Gélinas mentionne également l'importance de la mobilisation publique des membres du RAAV citant en exemple la manifestation organisée par la Coalition La culture, le cœur du Québec et le Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ) pour l'obtention du 2% du budget consacré à la culture à l'Assemblée nationale le 14 février 2018.

Concernant cette manifestation organisée par la Coalition La culture, le cœur du Québec et le CMAQ, le directeur général, Bernard Guérin souligne la collaboration de l'antenne du RAAV, Amélie Proulx, à Québec pour la communication des informations et la promotion de cette manifestation sur le site internet du RAAV. Il confirme également qu'un comité tarifaire RAAV-CARFAC est en place et il invite les membres à communiquer avec le RAAV pour toute question ou demande d'information.

Jean Durandisse félicite le président et l'équipe du RAAV pour leur travail. Il suggère d'augmenter le rayonnement public et médiatique du RAAV en général. Il exprime également le besoin d'un service d'aide à la rédaction de subvention.

À la demande d'aide à la rédaction de subvention, le président répond que le RAAV offre des formations traitant ce sujet. Il souligne par ailleurs qu'il y aurait un coût à défrayer par les membres pour un tel service.

Le directeur général, Bernard Guérin mentionne que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) organise une présentation publique annonçant les nouveaux programmes de subvention en arts visuels tout en aidant les artistes non seulement à bien identifier les programmes mais aussi à remplir leurs demandes et qu'elle est donnée au RAAV depuis deux ans, en mai.

Luc Grégoire mentionne que les Conseils régionaux prodiguent également de tels services.

La coordonnatrice au développement professionnel du RAAV, Nathalie Dussault confirme qu'il y aura deux (2) formations offertes au RAAV à ce propos en 2018-2019.

Lucette Tremblay mentionne que la galerie Verticale organise aussi des rencontres réseau en ce sens.

Jean Durandisse mentionne la lourdeur des demandes et maintient sa demande.

Il est proposé de reporter cette question au point 14. Autres sujets.

9. Rapport de la trésorerie

9.1 Présentation des états financiers

M. Jean-Guy Proulx présente le rapport d'examen de mission du RAAV pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2018.

Il se penche sur ses responsabilités professionnelles et précise la distinction entre un audit ou états financiers vérifiés (basé sur des procédures de corroboration) et un rapport de mission d'examen (l'expert-comptable émet une opinion de forme négative dans laquelle il affirme que rien ne porte à croire que les états financiers ne sont pas conformes au référentiel comptable).

Les états financiers pour l'exercice 2017-2018 présentent un excédent favorable. Ils sont déposés aux présentes.

Au sujet de la radiation du site web, il explique qu'au début l'amortissement avait été attribué sur le site internet en totalité alors que seule la partie transactionnelle devait être amortie (référence p.5 amortissement et p. 10 et 11).

Il souligne que les cotisations des membres sont stables et que les charges d'exploitation sont ajustées aux produits (annexe b) c) et d) p. 15).

Question des membres à la suite de la présentation des états financiers

Luc Grégoire s'informe du poste de la plateforme de l'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines (ENOAC). L'adjoint administratif, Sylvain Faucher explique que des frais ont été occasionnés par un transfert d'hébergement du site internet. Le directeur général, Bernard Guérin mentionne que les frais de la plateforme ENOAC sont partagés par quatre (4) organismes soit Illustration Québec (IQ), le Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ), l'Association des professionnels des arts de la scène (APASQ) et le RAAV et que ce dernier en assume la majorité des frais.

Le directeur général, Bernard Guérin mentionne également les frais administratifs au montant de 8 000 \$ dédiés à la mise à niveau et à l'amélioration du site internet du RAAV, mise à niveau faisant partie du plan de communication qui est en cours. Le président d'assemblée, Pierre Rousseau s'informe de la satisfaction des membres à propos du site internet et les invite à communiquer leur appréciation.

Résolution AGA 2018-05

Guy Lafontaine propose, appuyé par Jacques Clément l'adoption des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

9.2 Nomination d'un expert-comptable

Résolution AGA 2018-06

Moridja Kitenge Banza propose, appuyé de Luc Grégoire, M. Jean-Guy R. Proulx CPA, en tant qu'expert comptable pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2018-2019

Le directeur général, Bernard Guérin présente les prévisions budgétaires 2018-2019. Il présente un budget équilibré avec un montant égal au niveau des produits et des charges et une stabilité au niveau des subventions citant le renouvellement et l'augmentation de la subvention du CALQ de 21 000 \$ l'an passé pour un total de 179 000 \$. Il souligne des revenus récurrents au niveau de la formation continue et des subventions à l'emploi provenant d'Emploi Québec ainsi que la subvention de Patrimoine Canada pour le site internet de Copyright Visual Arts-Droits d'auteur arts visuels (COVA-DAAV). Il précise de plus que la stabilité du budget permet notamment la mise en place d'équipes complètes au service aux membres et aux communications.

10. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration du RAAV

Résolution AGA 2018-07

Il est proposé par Lucette Tremblay, appuyé par Sylvie Daviault, de ratifier les actes posés par le Conseil d'administration du RAAV pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

11. Modifications aux Statuts et règlements

11.1 Modernisation de la terminologie

À la suite de démarches initiées par le directeur général, Bernard Guérin, auprès d'experts d'organisme à but non lucratif (OBNL), quelques ajustements au niveau de la modernisation de la terminologie sont proposés :

Le terme « d'officiers » étant un anglicisme il serait remplacé par le terme de « dirigeants ».

11.2 Point 4.01.2 Correction au niveau des rôles et pouvoirs des membres lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) pour la réception des états financiers et leur pouvoir de ratification par les membres. Cette modification concerne la suppression des expressions « approbation » et « adoption ».

11.3 Point 4.01.2 Révision des catégories de membres

Création de catégories spécifiques pour les membres étudiants et les membres corporatifs en les excluant de la catégorie de membre associé. Ces modifications sont instituées pour mieux faire ressortir les rôles et pouvoirs des différentes catégories de membres.

11.4 Point 4.06 Quorum

Le directeur général Bernard Guérin fait état de la tendance des organismes à établir que le nombre repère pour établir le quorum d'une assemblée de membres soit en concordance avec le nombre des administrateurs composant le Conseil d'administration (11 membres au RAAV), pour assurer que 15 minutes après le début de l'assemblée il y ait au moins un nombre de membres égal au nombre minimal d'administrateurs du RAAV soit onze (11) membres présents en règle formant le quorum dont au moins six (6) membres du conseil d'administration et cinq (5) membres en règle du RAAV. Quelques échanges ont lieu.

Le président d'assemblée Pierre Rousseau relate la difficulté d'obtenir le quorum physique durant certaines assemblées générales, d'où la pratique d'avoir un quorum constitué d'au moins l'égal du nombre des membres en règle siégeant au conseil d'administration d'une organisation soit onze (11) membres présents pour le RAAV.

11.5 Point 5.08 Inhabilité

Le directeur général Bernard Guérin présente en terminant la modification au code civil de l'Article 329 assurant une qualité de représentation au conseil d'administration.

Le Comité de gouvernance du RAAV propose la révision des catégories distinctes soit les étudiants et les membres corporatifs comme membres autonomes (non compris dans les membres associés). Cette nouvelle catégorisation pourra stimuler l'adhésion de membres étudiants et corporatifs en permettant leur spécification. Les catégories de membre associé et professionnel demeurent. Seuls les membres professionnels ont le droit de vote à l'AGA et peuvent se présenter comme candidat pour siéger au conseil d'administration.

Résolution AGA 2018-08

Joëlle Morosoli propose, appuyée par Renée Gélinas, l'adoption des modifications proposées aux règlements généraux.

Adopté à l'unanimité.

12. Priorités d'action 2018-2019 et période de questions

Le directeur général Bernard Guérin rappelle que les actions amorcées l'an dernier et qui sont en cours découlent des cinq (5) axes déterminés pour la période quinquennale 2017-2021.

Guy Lafontaine soulève la question d'un régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif. Ayant déjà fait partie d'un comité sur les fonds de retraite au RAAV par le passé, il fait part de près de vingt ans d'expérience en tant que représentant de membres actifs sur un comité de retraite. Il possède une expertise à propos des REER collectifs et il a contribué à créer trois (3) fonds de retraite.

Le directeur général Bernard Guérin répond qu'un comité sera mis sur pied pour évaluer cette avenue et les conditions nécessaires à la création d'un REER collectif et souligne l'importance de la masse critique du nombre de membres associatifs à cet effet. Le président d'assemblée, Pierre Rousseau ajoute que la loi actuelle ne permet pas d'enjoindre les diffuseurs à cotiser comme c'est le cas pour les producteurs du domaine des arts de la scène.

Marc Cramer demande qu'il y ait une réflexion à propos des droits de suite à inclure éventuellement dans les ententes contractuelles et demande également une clarification à propos de la partie du 1% qui ne soit pas imposable. Le directeur général, Bernard Guérin confirme la participation active du RAAV ainsi que celle de Canadian Artists Représentation - Front des artistes canadiens (CARFAC) et de Copyright Visual Arts – Droits d'Auteur Arts visuels (COVA-DAAV) dans le processus parlementaire de révision de la loi sur le droit d'auteur qui est en cours actuellement. Ils seront entendus conjointement auprès du Comité permanent de l'Industrie, des sciences et de la technologie (INDU) et de Patrimoine Canada. La révision du décret du 1% pour le programme de l'intégration de l'art à l'architecture qui a passé le cap des 50 ans, sera également mis à l'ordre du jour des représentations du RAAV au Ministère de la culture et des communications du Québec.

Le président, Moridja Kitenge Banza mentionne qu'une sensibilisation a été faite auprès d'organismes au Québec qui faisaient barrage contre le droit de suite, notamment auprès de l'Association des galeries d'art contemporain (l'AGAC) pour concilier les intérêts concernant l'introduction possible de ce droit dans la *Loi sur le droit d'auteur*. Le directeur général, Bernard Guérin répond à M. Cramer qu'on peut demander contractuellement le droit de suite même si celui-ci n'est pas instauré, certaines galeries acceptant de le faire de bon gré. Le président, Moridja Kitenge Banza mentionne le travail conjoint avec CARFAC sur le droit de suite et invite les membres à faire du lobbying auprès de leur député fédéral concernant celui-ci.

13. Élections au Conseil d'administration

Le président d'élection, Pierre Rousseau décrit la composition du Conseil d'administration du RAAV soit deux (2) personnes non artistes, une (1) personne représentante du RAAV au sein de du conseil d'administration de CARFAC et huit (8) représentants artistes membres professionnels pour un total de onze (11) membres.

Il invite les membres à entériner la proposition du Conseil d'administration du RAAV pour la nomination de deux (2) personnes non artistes soient Myriam Houde et Sofia Ifticène et d'un représentant du CA du RAAV au sein du Conseil d'administration de CARFAC, soit Shelley Freeman.

13.1 Recommandations du CA (3 postes)

Résolution AGA 2018-09

Luc Grégoire recommande appuyé par Renée Gélinas, l'élection des trois (3) membres susnommés au sein du Conseil d'administration du RAAV.

Adopté à l'unanimité.

Le président d'assemblée précise que (3) trois personnes sont présentement à mi-mandat (les mandats sont de deux (2) ans) soit Moridja Kitenge Banza, Lucienne Cornet (absente) et Avery Zhao-Djokic (absente) et que cinq (5) postes sont en élection. Il précise également que la représentativité prescrite de deux domaines artistiques sur trois est atteinte avec ces trois personnes. Ces trois (3) domaines sont picturalité, spatialité et temporalité. Une autre prescription est d'avoir au moins trois (3) membres du conseil provenant de l'extérieur de Montréal. Présentement seule Lucienne Cornet provient de la Capitale nationale, donc deux (2) autres membres doivent provenir de l'extérieur de Montréal.

13.2 Élection des administrateurs (5 postes)

Trois (3) sièges sont ouverts dont deux candidats provenant de l'extérieur de Montréal :

Lise Létourneau (absente) dont le mandat se termine, se représente pour la Montérégie ;

Madeline Deriaz (absente) présente sa candidature par lettre étant dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée. Bernard Guérin, directeur général du RAAV lit sa lettre de présentation à l'assemblée. Elle est photographe et artiste en arts visuels multidisciplinaire. Elle est native de Saint-Camille près de Sherbrooke (Estrie). Elle est membre professionnelle du RAAV depuis 1992. Elle siège au Conseil d'administration du RAAV de 2013 à 2016. Elle possède de l'expérience en financement municipal, elle a créé et dirigé le Conseil de la culture de l'Estrie, a

œuvré à la MRC des Sources et à la politique culturelle de Saint-Camille ;

Cécile Comblen (absente) de Montréal se représente ;

Catherine Rondeau de Montréal se représente.

Le président d'assemblée, Pierre Rousseau invite les membres à procéder aux mises en candidatures.

Moridja Kitenge Banza propose Renée Gélinas.

Renée Gélinas accepte (candidate de Montréal). Membre professionnelle du RAAV depuis 1997, Renée Gélinas est peintre et œuvre également à l'estampe et la gravure ; membre du conseil d'administration du RAAV de 2004 à 2008, adjointe à la direction du RAAV de 2013 à 2016, elle siège également au CA de la Fondation Serge-Lemoyne du RAAV. Elle est membre du CA de l'Atelier circulaire et membre de Xilon Québec. Elle est finalement chargée de projet à l'Usine Grover pour la Virée des ateliers et participe au mouvement *Sauvons l'usine Grover* pour protéger les ateliers d'artistes de la spéculation immobilière. Elle travaille pendant quinze ans à la SODEC en arts visuels.

Francine Metthé propose Guy Lafontaine.

Guy Lafontaine accepte (candidat de Montréal). Guy Lafontaine est photographe et commissaire d'exposition. Il est membre professionnel du RAAV depuis 1997. Il possède également une expertise d'une quinzaine d'années en régime de retraite. Il siège sur plusieurs comités et contribue à créer trois fonds de retraite.

Catherine Rondeau, photographe, se présente. Membre professionnel du RAAV, elle est membre du Conseil d'administration du RAAV depuis 2016. Elle souligne son implication pour faire avancer les droits d'exposition.

Le président du RAAV Moridja Kitenge Banza présente Lise Létourneau artiste multidisciplinaire, ancienne présidente du RAAV et de la fondation Serge-Lemoyne, ayant siégé sur plusieurs conseils d'administration.

Le président, Moridja Kitenge Banza présente également Cécile Comblen en tant qu'artiste multidisciplinaire, ayant siégé au conseil d'administration du RAAV.

1^{er} tour

Le président d'assemblée, Pierre Rousseau annonce le premier tour et l'inscription des trois candidats sur le bulletin de vote.

Annnonce des résultats : Sont élus, Lise Létourneau, Guy Lafontaine et Renée Gélinas

2^e tour

Catherine Rondeau, Madeline Deriaz et Cécile Comblen sont en nomination.

Pierre Rousseau demande s'il y a d'autres candidatures.

Annnonce des résultats : Le président d'élection, Pierre Rousseau, annonce que sont élues, Madeline Deriaz et Catherine Rondeau.

14. Autres sujets

Jean Durandisse demande que le RAAV offre aux membres un service de rédaction de subvention ou de bourses avec la possibilité que les bénéficiaires éventuels du service défraient une partie des frais.

Renée Gélinas propose d'en étudier la faisabilité.

Luc Grégoire propose de bâtir une banque de consultants. Pierre Rousseau propose de consulter le site internet Artère mis sur pied par le Conseil des arts de Montréal (CAM) où des professionnels proposent leurs services pour ce faire.

M. Clément témoigne qu'à l'UQÀM des étudiants de maîtrise peuvent rendre ce service et que les Centres d'artistes peuvent aussi posséder des références de professionnels pour la rédaction de subventions.

Marc Cramer mentionne avoir obtenu une recommandation du RAAV concernant la référence d'un professionnel au moment de déposer un CV qui réponde aux normes du programme du 1% d'intégration de l'art à l'architecture.

Michel Delage, membre du RAAV relate avoir vécu la même difficulté d'obtenir de l'aide à la rédaction de subventions plusieurs fois jusqu'au moment où il a suivi une formation donnée par Pierre Beaudoin au RAAV. La recommandation qui en ressort est que la personne qui remplit la demande ou le consultant qui offre son aide doit bien connaître le secteur de pratique artistique pour lequel une demande est rédigée.

Lucette Tremblay, mentionne que cette formation existe déjà dans le réseau.

Shelley Freeman mentionne que Guy Rogers d'English Language Arts Network (ELAN) offre ce type d'aide au niveau de la rédaction des demandes de subventions.

Moridja Kitenge Banza appuie la proposition de M. Durandisse.

René Gélinas propose d'amender la proposition en étudiant d'abord la faisabilité de la proposition.

Résolution AGA 2018-10

Il est proposé par Jean Durandisse appuyé par Moridja Kitenge Banza, que le RAAV étudie en premier lieu la faisabilité d'offrir le service de rédaction de demandes de subventions ou de bourses pour les artistes en arts visuels.

Adopté tel qu'amendé.

15. Clôture de l'assemblée

Résolution AGA 2018-11

Il est proposé par Renée Gélinas appuyé par Nicole Francoeur, de lever l'assemblée à 13h38.

Adopté à l'unanimité.

Présences des membres :

Pierre-Yves Angers, Demci Arzo, Ronald Bélanger, Lorraine Bénic, Colette Bordeleau, Céline Boucher, Ginette Brassard, Zahra Buali, Jacques Clément, Marc Cramer, Sylvie Daviault, Michel Delage, Claire Delisle, Jean Durandisse, Beverly Farley, Nicole Francoeur, Shelley Freeman, Renée Gélinas, Luc Grégoire, Noëlla Guilmette, Myriam Houde, François Hudon, Moridja Kitenge Banza, Guy Lafontaine, Sabine Lamy de la Chapelle, Terrance Frank Lararoff, Gisèle L'Épicière, Aline Martineau, Francine Metthé, Nicole Mongeon-Cardin, Joëlle Morosoli, Danielle Ouellet, Catherine Rondeau, Vlad Smirnoff, Christian Tisari, et Lucette Tremblay.